



Comité Départemental de Badminton de la Vienne

PV d'Assemblée Générale Extraordinaire du 1^{er} juin 2024

Présents :

Les membres du CA du comité :

- Bruno Mallecot (Ligugé), Président
- Stéphane Pillet (Haut Poitou), membre
- Sarah Despretz (Buxerolles), membre
- Laurent Rocal (Buxerolles), membre
- Mathis Chaumet (Buxerolles), membre

- Aurélien Hudebine (Rouillé), salarié du comité

Représentant de la Ligue :

- Yannick Meunier, Directeur sportif

Représentant du CDOS :

- Patrick Girard, Président

Absent excusé :

- Thierry Bousseau, Trésorier

Les clubs représentés :

- Club du Haut Poitou : Brice Lagarde, Rémi Padel, Frédéric Jamelot, Christian Guillot
- Club de Montamisé : Katia Oliviero
- Club de Buxerolles : Véronique Maillet
- Club de Ligugé : Jérémie Pescher, Sabine Souchaud
- Club de Poitiers : Nicolas Ghersallah
- Club de Châtelleraut : Loic Ameline-Dussieux
- Club de Chauvigny : David Garnier (en visio)
- Club de Lussac les Châteaux : Stéphane Souchaud
- Club de Loudun : Raphael Bonnin
- Club de Rouillé : Cindy Arnault

Absents excusés :

- Club de Vouneuil sur Vienne
- Club de Biard
- Club de Vercilho





Ouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire

1- Accueil et présentation des participants

Les membres de la Ligue, du Comité et représentants des clubs se sont réunis le samedi 1^{er} juin 2024 à 10h00, à la Maison des Sports bâtiment C3 6 allée Jean Monnet à Poitiers.

L'ordre du jour, précisé par convocation, est le suivant :

- Remerciements,
- Bilan moral,
- Bilan des actions menées,
- Bilan sportif (interclubs, championnats, jeunes),
- Comptes de résultats
- Bilan financier,
- Budget prévisionnel de la saison prochaine
- Élection des représentants du Comité à l'AG de la Ligue et de la FFBaD
- Questions diverses

Ouverture de l'Assemblée à 12h30

2- Election du Président et du secrétaire de séance

Sont élus :

- Président de séance : Bruno Mallécot
- Secrétaire de séance : Stéphane Pillet

3- Signature des représentants et vérification des pouvoirs de l'assemblée générale

Voir les documents « présence1 et présence2 »

4- Contexte

En raison d'évolution législatives, d'incohérences entre les statuts fédéraux et ceux des Organes Déconcentrés (OD), il était devenu nécessaire de modifier et d'uniformiser les statuts de tous.

Les nouveaux statuts, ont été dressés, à partir du modèle fédéral transmis. Si il ne bouleverse pas fondamentalement les principes fondateurs, certains critères ont fait l'objet d'ajustements personnalisés :

- Limitation du nombre de membres de CA à 10 (15 auparavant)





- Suppression de la notion de bureau
- Suppression de la notion de règlement intérieur
- Suppression de la possibilité de rémunération des trésorier, secrétaire et du président
- Candidature et élection du CA unipersonnel et non par liste

Ce projet a été soumis au CA du Comité le 28 avril, les membres n'ont émis aucune remarque.

Ce projet a été transmis à la Ligue le 29 avril, aucune remarque n'a été émise.

Ce projet a été soumis à la Fédération en date du 2 mai, qui n'a émis aucune remarque fondamentale.

Les statuts ont ensuite été transmis à tous les clubs en date du 2 mai courant, et n'a fait l'objet d'aucune remarque en retour.

5- Lecture des nouveaux statuts

Après rappel du contexte rappelé ci-avant, il est fait lecture des statuts des principaux points à tous les participants.

La lecture n'a fait l'objet d'aucune question ou demande de précisions.

6- Vote des nouveaux statuts

Après lecture, les nouveaux statuts sont donc soumis au vote.

Tous les présents en séance ont approuvé à l'unanimité les nouveaux statuts du Comité qui entrent donc en vigueur dès ce jour même.

L'Assemblée Générale Extraordinaire est levée vers 13h00.

Bruno Mallécot
Président de séance

Stéphane Pillet,
Secrétaire de séance.